



L'ABOLITION UNIVERSELLE
DE
LA PEINE DE MORT

Actes du colloque des 9 et 11 octobre 2014

Sous la direction de

Sébastien Touzé

Préface de

Jean-Paul Costa

PREFACE

JEAN-PAUL COSTA

*Président de l'Institut international des droits de l'homme
Ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme*

C'est un grand honneur et un plaisir de pouvoir ouvrir au siège de la Cour Interaméricaine des droits de l'homme cette conférence sur l'abolition universelle de la mort.

Monsieur le Président Sierra Porto, je remercie en tout premier lieu votre Cour et vous-même car sans votre soutien irremplaçable, celui de vos collègues et de vos collaborateurs de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, cette conférence eût été impossible. Votre appui est symbolique de l'universalité des droits de l'homme, illustrée par la Déclaration universelle des Nations Unies, dont l'un des rédacteurs fut René Cassin, Prix Nobel de la paix : il fonda en 1969 l'Institut international des droits de l'homme que je préside actuellement. Cet appui est également un symbole de la fraternité des juridictions qui veillent à la défense et au développement des droits et libertés dans le monde, fraternité qui s'était notamment manifestée en décembre 2008, lorsqu'avait été célébré au siège de la Cour de Strasbourg le soixantième anniversaire de la Déclaration. Lorsque je siégeais dans cette Cour, nous avons eu le grand plaisir d'accueillir à plusieurs reprises la vôtre, ou certains de ses juges ; et mon ami et successeur à la présidence, Dean Spielmann, va à son tour recevoir dans quelques jours une délégation de la Cour de San José, dirigée par vous-même. Il est absent ici, mais sera représenté par le premier Vice-président, mon ancien collègue, et ami, Josep Casadevall. Et nous savons tous que les jurisprudences respectives s'inspirent et se fécondent mutuellement, pour le bien de la liberté. En outre, des échanges de personnels montrent la volonté de concrétiser la connaissance réciproque et de rendre les liens étroits entre nos juridictions.

En ma qualité, non seulement d'ancien juge et président de la Cour européenne des droits de l'homme, mais, comme je l'ai rappelé, de président de l'Institut international des droits de l'homme, je serai ravi que vous acceptiez, vous et votre délégation, profitant de votre venue à Strasbourg,

PRÉFACE

de nous rendre visite au siège de l'Institut. Ce sera une grande première, et nous en serons fiers et contents¹.

Monsieur le Vice-Chancelier Solano Ortiz, votre présence, dont je vous remercie vivement, témoigne du grand intérêt du gouvernement du Costa Rica pour l'abolition de la peine de mort. Votre pays a été le premier en Amérique à l'avoir décidée, dès 1877, sans l'avoir jamais rétablie. C'est par ailleurs une démocratie et un Etat de droit, et l'attachement aux droits de l'homme du Costa Rica est exemplaire, comme son sens de l'amitié et de l'hospitalité. En votre nom, je salue les autorités de votre pays, avec toute ma considération, et je leur suis reconnaissant de leur accueil.

Monsieur l'Ambassadeur Chauvin, notre pays, la France, a malheureusement été l'un des derniers en Europe occidentale à adopter une loi d'abolition. Elle le doit beaucoup au Président Mitterrand et à M. Robert Badinter, dont nous verrons et entendrons dans quelques minutes le message qu'il a enregistré à notre demande pour les participants à la conférence. Il serait venu volontiers, mais il avait déjà promis à l'Union européenne son concours à une manifestation, ces jours-ci en Inde, contre la peine de mort précisément.

En tout cas la France participe fortement depuis trente ans à la croisade, le mot n'est pas trop fort, pour les moratoires de cette peine sous toutes leurs formes, préludes à son abolition universelle. Elle a été un des Etats qui ont proposé aux Nations unies ce qui est devenu la résolution de l'Assemblée générale du 20 décembre 2012, et elle joue un rôle majeur dans la campagne mondiale contre la peine de mort. La France a ratifié les Protocoles n°6 et n°13 à la Convention européenne des droits de l'homme concernant l'abolition, y compris en temps de guerre. C'est à l'initiative du Représentant permanent de notre pays auprès du Conseil de l'Europe, et du Quai d'Orsay, que notre Institut a été chargé d'organiser cette conférence. Vous-même et votre équipe avez pris une part active à sa préparation, en liaison avec les autorités du pays hôte. Je suis heureux de pouvoir vous en remercier particulièrement.

Madame l'Ambassadeur Gonggrijp et monsieur l'Ambassadeur Winkelmann, vos pays respectifs, le Royaume des Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne, ont soutenu notre projet politiquement et financièrement, à la demande de vos représentants permanents auprès du Conseil de l'Europe. C'est un renfort précieux. Que vos deux gouvernements, très actifs eux aussi contre la peine de mort, en soient également remerciés.

¹ Cette visite a eu lieu le mercredi 22 octobre 2014

L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA PEINE DE MORT

Mesdames et Messieurs, chers amis, je ne veux pas retarder le début de la conférence par une allocution trop longue. Notre programme sera varié et fort chargé : aujourd'hui, demain, date de la Journée mondiale contre la peine de mort – vous devinez que ce n'est pas un hasard du calendrier –, samedi enfin. Je salue les intervenants, venus du monde entier, sans hésiter, pour témoigner et nous faire partager leur expérience, ainsi que tous les participants, universitaires, magistrats, avocats, en leur souhaitant de tirer profit des exposés et d'enrichir les débats auxquels ils donneront lieu. Cette réunion n'est pas une conférence ministérielle, elle n'est pas appelée à prendre des décisions politiques. Mais si elle peut ajouter sa pierre sur le long et épineux chemin de la suppression, à terme, de cette barbarie rétrograde qu'est à mes yeux la peine capitale, si, sans évidemment contraindre elle peut un petit peu convaincre, je pense que nous tous et nous toutes n'aurons pas perdu notre temps. Je suis fier que l'Institut créé par Cassin, et que nous allons je l'espère pouvoir transformer bientôt en Fondation reconnue d'utilité publique, ait assumé ses responsabilités en organisant cette belle manifestation.

TABLE DES MATIERES

Préface	
Jean-Paul COSTA	5

THÈME I LA MOBILISATION UNIVERSELLE EN FAVEUR DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Les Nations Unies et l'abolition universelle de la peine de mort : actions et défis	
Mathias FORTEAU	11
Legal perspective: judicial activism and constitutional developments restricting the use of the death penalty	
Saul LEHRFREUND	29

THÈME II LES MOYENS DÉRIVÉS DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Propos liminaires	
Jean-Paul COSTA	41
Extradition et peine de mort	
Jean-Marc THOUVENIN	43
La question des exécutions extra-judiciaires et des disparitions forcées	
Emmanuel DECAUX	67
Towards abolition of the death penalty in human rights law	
Dinah SHELTON	79
Medidas provisionales en el sistema europeo de protección de los derechos fundamentales	
Josep CASADEVALL	105

TABLE DES MATIÈRES

THÈME III
DES PRATIQUES NATIONALES
À L'ABOLITION UNIVERSELLE

PARTIE I

The universal abolition of the death penalty Christian TOMUSCHAT	115
Les alternatives à la peine de mort Françoise TULKENS	119
Human rights treaties and capital punishment William A. SCHABAS	135

PARTIE II

Introduction Christine LAZERGES	145
Le Liban et la peine de mort : en attendant l'abolition ... Tarek MAJZOUB, Fabienne QUILLERÉ-MAJZOUB	149
Uniqueness of Japanese criminal justice system Maiko TAGUSARI	169
La peine de mort en Russie : du moratoire à son abolition le chemin est long Anatoly KOVLER	175



FONDATION RENÉ CASSIN

Institut International des Droits de l'Homme
International Institute of Human Rights

Depuis octobre 2012 la France a initié une vaste campagne mondiale pour l'abolition universelle de la peine de mort. Si celle-ci n'est plus appliquée en Europe, bien des nations, et notamment certaines grandes puissances démocratiques comme les Etats-Unis, l'Inde ou le Japon, la pratiquent encore. À ce jour, 99 Etats ont aboli la peine de mort pour tous les crimes, 8 l'ont aboli pour les crimes de droit commun, et 33 respectent un moratoire sur les exécutions, soit 140 Etats au total ne la pratiquent plus. Pourtant, 58 Etats et territoires l'appliquent toujours malgré la pression internationale. La coopération et le dialogue avec ces derniers Etats ainsi qu'une action efficace et pragmatique sont donc indispensables.

Dans ce contexte et face à ce défi, la Fondation René Cassin - Institut international des droits de l'homme, à l'initiative de la Représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe, a organisé, en octobre 2014 au Costa Rica, une conférence mondiale réunissant de nombreux spécialistes de plusieurs pays. Focalisée sur les concepts des droits de l'homme liés à l'abolition de la peine de mort, cette manifestation avait plus largement pour ambition de participer à une prise de conscience de l'opinion publique et du rôle que les praticiens du droit ont à jouer dans l'abolition « du plus prémédité des meurtres ». Ainsi, cette manifestation a permis de mener une réflexion sur le sens et la fonction des peines alternatives et, plus globalement, sur le fonctionnement du système pénal et judiciaire.

Sébastien TOUZÉ, Directeur de la Fondation René Cassin - Institut international des droits de l'homme

Collection dirigée par Sébastien TOUZÉ

ISBN 978-2-233-00811-4

28 €



9 782233 008114